



**RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SHIPPAGAN
AU CENTRE DES CONGRÈS DE LA PÉNINSULE ACADIENNE**

DATE : 3 septembre 2019

HEURE : 19 h

PRÉSENTS : Anita Savoie Robichaud (maire), Kassim Doumbia (maire suppléant), Marie-Lou Noël (conseillère), Percy Mallet (conseiller), Rémi Hébert (conseiller), Patrice-Éloi Mallet (conseiller) et Elise Roussel (greffière).

ABSENTE : Brigitte Mazerolle Arseneau (directrice générale)

PUBLIC : 9 personnes et un membre des médias (Acadie Nouvelle).

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19h05.

2. Divulcation de conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est mentionné.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point 6.2 Lettre de Raymond Chiasson, le retrait du point 8.11 Nouveau lotissement – approbation du nom de la rue et l'ajout du point Intérim de la DG.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption des procès-verbaux

4.1 Réunion urgente du 3 juin 2019

Il est proposé par le conseiller Percy Mallet appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que le procès-verbal de la réunion urgente du 3 juin 2019 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Réunion ordinaire du 3 juin 2019

Il est proposé par le conseiller Percy Mallet appuyé du conseiller Kassim Doumbia que le procès-verbal de la réunion ordinaire publique du 3 juin 2019 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Réunion extraordinaire du 8 juillet 2019

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Kassim Doumbia que le procès-verbal de la réunion extraordinaire publique du 8 juillet 2019 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Réunion extraordinaire du 16 juillet 2019

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Kassim Doumbia que le procès-verbal de la réunion extraordinaire publique du 16 juillet 2019 soit adopté tel que présenté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SHIPPAGAN
Anita Savoie Robichaud MAIRE
Elise Roussel GREFFIER

4.5 Réunion extraordinaire du 29 juillet 2019

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Kassim Doumbia que le procès-verbal de la réunion extraordinaire publique du 29 juillet 2019 soit adopté tel que présenté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.6 Réunion extraordinaire du 12 août 2019

Il est proposé par le conseiller Percy Mallet appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que le procès-verbal de la réunion extraordinaire publique du 12 août 2019 soit adopté tel que présenté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 Suivi des procès-verbaux

La greffière mentionne que tous les suivis ont été faits. Elle ajoute que, par contre, la résolution passée lors de la réunion extraordinaire du 8 juillet 2019 concernant une contribution financière pour couvrir les frais de location du CCPA pour le camp musical et artistique 2019 de Shippagan n'a pas été faite puisque la Maison de la culture a décidé de faire le camp à l'UMCS.

6 Correspondance

6.1 Rapport des permis par la Commission des services régionaux P.A. – juin et juillet 2019

La greffière fait état du rapport de permis pour les mois de juin et juillet 2019.

6.2 Lettre de Raymond Chiasson

La greffière fait la lecture d'une lettre que M^{me} la maire a reçue de M. Raymond Chiasson pour remercier la municipalité d'avoir jumelé son nom à la Salle des fondateurs à la Piscine régionale à Shippagan comme membre fondateur par le biais du comité d'implantation.

7 Rapport des comités

7.1 Développement communautaire, sport et loisirs

Le conseiller Patrice-Éloi Mallet procède à la lecture de son rapport et dépose son rapport.

7.2 Sécurité publique et développement économique

La conseillère Marie-Lou Noël procède à la lecture de son rapport et dépose son rapport.

7.3 Infrastructures

Le conseiller Percy Mallet procède à la lecture de son rapport et dépose son rapport.

7.4 Finances et tourisme

Le conseiller Kassim Doumbia procède à la lecture de son rapport et dépose son rapport.

7.5 Environnement

Le conseiller Rémi Hébert procède à la lecture de son rapport et dépose son rapport

8 Affaires nouvelles

8.1 Résolution : Lecture dans son intégralité de l'arrêté 77-2019-02 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant le plan municipal de Shippagan

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'arrêté n°77-2019-02 concernant la modification du plan municipal de Shippagan, dont l'intégralité a été lue, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SHIPPAGAN
Antoine Larive Robitaille MAIRE
Elise Roussel GREFFIER

8.2 Résolution : Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté 77-2019-02 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant le plan municipal de Shippagan

Il est proposé la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'arrêté n°77-2019-02 concernant la modification du plan municipal de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Résolution : Lecture dans son intégralité de l'arrêté 78-2019-02 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'arrêté n°78-2019-02 concernant la modification de l'arrêté de zonage de Shippagan, dont l'intégralité a été lue, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Résolution : Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté 78-2019-02 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Percy Mallet que l'arrêté n°78-2019-02 concernant la modification de l'arrêté de zonage de Shippagan, dont l'intégralité a été lue, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 Résolution : Soumission au ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux de l'arrêté 77-2019-02 modifiant le plan municipal en application du paragraphe 112(1) de la Loi sur l'urbanisme

Sujet : Modification au plan municipal – (Projet Dixie Lee – 1^e Rue)

Proposé par : le conseiller Patrice-Éloi Mallet

Appuyé de : la conseillère Marie-Lou Noël

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 112(1) de la *Loi sur l'urbanisme* exige que le Conseil demande l'approbation d'un plan municipal par le ministre;

CONSIDÉRANT QUE cet arrêté répond aux conditions prescrites par ladite Loi;

IL EST RÉSOLU que la greffière municipale, au nom et pour le compte du Conseil, présente au ministre de l'Environnement et Gouvernements locaux une demande d'approbation de cet arrêté conformément aux exigences du paragraphe 112(2) de ladite Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 Résolution : Nomination -poste de comptable

Le comité de sélection a procédé à des entrevues pour combler le poste de comptable pour la municipalité. Suite à la recommandation du comité de sélection, il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Rémi Hébert que le conseil municipal accepte la nomination de Sylvie Goupil McGraw à ce poste à partir du 6 août 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7 Résolution : Soumission pour l'asphaltage de la 16^e Rue – Projet A-04-19

Il est proposé par le conseiller Percy Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que le contrat d'asphaltage de la 16 Rue – Projet A-04-19, soit octroyé au plus bas soumissionnaire, soit à la compagnie Landry Asphalte pour la somme totale de 40 434 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8 Résolution : Achat d'un nouveau camion à sel

Considérant que le camion à sel qu'utilise l'équipe des travaux publics a atteint sa durée de vie utile, soit 15 ans, il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Percy Mallet que la municipalité procède à l'achat d'un nouveau camion à sel à la compagnie Hateway Ford de Tracadie pour la somme totale de 65 103.98 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.9 Résolution : Plan quinquennal pour les routes provinciales désignées 2019-2024

Un plan quinquennal été préparé pour les années 2020 – 2024 dans le cadre de l'amélioration des routes provinciales désignées à l'intérieur des limites de la Ville de Shippagan au montant de 235 000 \$ pour 2020, 250 000 \$ pour 2021, 210 000 \$ pour 2022, 260 000 \$ pour 2023 et 463 000 \$ pour 2024. Il est proposé par le conseiller Percy Mallet appuyé du conseiller Rémi Hébert que la Ville de Shippagan soumette le plan quinquennal tel que préparé par l'ingénieur municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.10 Résolution : Mise à jour du tarif pour la concession du Salon/Bar et de la cantine du Centre Rhéal-Cormier

Considérant que les coûts d'opération du Centre Rhéal Cormier augmentent à chaque année, il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Patrice-Éloi Mallet de faire une mise à jour sur le tarif pour la concession du Salon/Bar et de la cantine du Centre Rhéal-Cormier et d'ajuster le tarif à 1 500\$ annuellement au lieu de 1 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.11 Résolution : Nomination d'un directeur général par intérim

Considérant que la directrice générale de la municipalité, Madame Brigitte Mazerolle Arseneau est en arrêt de travail jusqu'au 31 octobre 2019, il est proposé par le conseiller Rémi Hébert appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet de nommer Monsieur Jules Desylva comme directeur général par intérim et responsable de la trésorerie de la municipalité selon les conditions établies avec le Conseil pour occuper ces fonctions durant l'absence de Mme Mazerolle Arseneau.

ADOPTÉE

1 Non & 5 Oui

Le conseiller Kassim Doumbia vote contre la proposition

9. Mot de la maire

La maire fait la lecture de son rapport.

10. Levée de l'assemblée

La réunion est levée à 20h30.

11. Parole au public

La maire donne la parole au public.

La séance se termine à 20h56.

